



Accueil Région Monde-France Sports Sorties Vidéos Le Blog

Accueil > permalien

le 29/01/2008 à 18h39

L'assassinat d'Yvan Les parents reçus à l'Élysée



zoom

Fabienne et Pierre Schneider, à leur sortie de l'Élysée hier. Durement touchés par la perte cruelle de leur fils aîné, les parents, qui, dans leur épreuve, ont été assurés du soutien de la France, veulent plus que jamais croire en la vie...
Photo Michel Lemoine

▼ PUBLICITE ▼

Le Schwendi

Hotel Restaurant en Alsace
schwendi.fr

Amovision Google

Yvan, un lycéen de 19 ans, natif de Mulhouse, a été sauvagement assassiné l'été dernier près de Stuttgart. Ses parents ont été reçus hier par le conseiller pour la justice de Nicolas Sarkozy.

« C'était important pour nous de recevoir des vœux personnels de soutien et d'apaisement de la France, ainsi que la reconnaissance de la nation dans cette tragédie personnelle ». Hier, à sa sortie de l'Élysée, Pierre Schneider estime avoir « pris des forces avant le procès ». Ce procès, qui doit s'ouvrir le 11 février et s'achever le 5 mars, c'est celui des quatre assassins présumés de son fils Yvan, sauvagement tué le 21 août dernier à Kernen (en Allemagne où est installée la famille). Yvan n'avait que 19 ans.

Originaire comme son mari de Mulhouse, Fabienne Schneider affirme « faire totalement confiance à la justice allemande ». C'est pour obtenir « le soutien aux victimes » promis par Nicolas Sarkozy que le couple a demandé à être reçu à la présidence de la République, explique-t-elle.

« Christophe Ingrain, conseiller technique pour la justice du président, nous a dit des choses personnelles sur la douleur, le respect, et les liens entre nos deux pays ».

Fabienne et Pierre Schneider étaient notamment accompagnés hier à l'Élysée par leur avocate, M^e Margrete Haimayer. À nos questions sur le procès à venir, elle a répondu que l'affaire pourrait « faire évoluer le droit des mineurs en Allemagne ». « La justice allemande peut traiter les jeunes inculpés de 18 à 21 ans (Jung erwachsene, jeunes adultes) soit comme des mineurs, soit comme des adultes. Or dans 70 % des cas, les juges optent pour le droit des mineurs ». Pour deux des inculpés, âgés de 18 ans, cela pourrait signifier des réductions de peine, alors que le crime a ému toute l'Allemagne par sa barbarie. Entraîné dans un guet-apens, Yvan a été frappé à mort, puis son corps découpé en morceaux qui ont été coulés dans du béton.

Avant la douloureuse épreuve du procès, Pierre Schneider déclare simplement qu'il veut désormais surtout « croire en la vie » et ne pas se laisser aller « dans les abîmes ». « Nous

avons encore deux enfants, une fille de 17 ans et un garçon de 14 ans. Nous essayons de nous reconstruire tous les quatre ».

De notre bureau parisien Simon Barthélémy